

// Procès-verbal

Association Région Valais romand – Assemblée générale

Date 04.12.2025
Heures début > fin 11h00 > 12h30
Lieu Foyer d'Arbaz, Route du Village 11
Rédacteur Maë Derivaz

Présents selon liste déposée au secrétariat

Ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. Bienvenue – contrôle des présences – acceptation de l'ordre du jour
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 15 mai 2025, à Riddes
4. Taxe au sac – mise en œuvre de la convention 2026-29 – informations
5. Bilan et perspectives d'évolution des plateformes numériques de l'Antenne – informations
6. Lancement officiel de nexIA, l'assistant virtuel des communes du Valais romand
7. Budget 2026 – décision
8. Exposé de Thomas Egger, Directeur du SAB « La Politique régionale est-elle en danger ? »
9. Divers



1. Bienvenue – contrôle des présences – acceptation de l'ordre du jour

En ouverture de séance, le Président Joachim Rausis salue l'assemblée et souhaite la bienvenue aux participants. Il remercie la Commune d'Arbaz et son Président pour l'accueil.

La liste des présences est disponible auprès du secrétariat.

La parole est donnée à Jean-Michel Bonvin, Président de la Commune d'Arbaz pour un mot de bienvenue. Il souhaite la bienvenue au nom du Conseil communal.

Joachim Rausis soumet ensuite l'ordre du jour pour approbation.

Décision : L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

2. Nomination des scrutateurs

Sur proposition du Président, l'assemblée nomme deux scrutateurs :

- Xavier Moret, Préfet du District de Martigny
- Nathalie Iannone-Remondeulaz, Vice-préfète du District de Conthey

3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 15 mai 2025

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 15 mai 2025 est soumis pour approbation.

Décision : Sans remarque, le procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteure.

4. Taxe au sac – mise en œuvre 2026-29 – décision

Joachim Rausis cède la parole à Grégory Carron, Directeur de l'Antenne Région Valais romand.

Grégory Carron présente les sacs conformes et non conformes. Il indique que l'Antenne a déposé une plainte. Selon la décision du Tribunal cantonal, la création de sacs imitant les sacs officiels n'est pas interdite, mais leur commercialisation l'est. Le Comité de l'Antenne a décidé de renoncer à recourir contre cette décision.

Le Directeur de l'Antenne rappelle La Convention 2026–29 fixe le cadre pour la gestion régionale de la taxe au sac. Concrètement, cela signifie que l'Antenne doit assurer un contrôle régulier et homogène des pratiques dans l'ensemble des communes du Valais romand.

S'agissant de la taxe au sac, il précise que les quatorze millions récoltés reviennent aux communes, qui doivent en assumer les coûts liés aux UVTD et au transport. Il est estimé qu'un montant de CHF 900'000.- a échappé à la taxe l'année passée, ce qui justifie l'importance de la nouvelle convention, laquelle permettra une analyse approfondie des pratiques.

Plusieurs obligations sont rappelées :

- l'installation de balances sur les camions ;
- la prise en compte des déchets alimentaires pour les communes disposant de bennes, avec un poids uniformisé ;



- le contrôle des sacs noirs déposés dans les moloks. Grégory Carron mentionne qu'une collaboration a été trouvée avec COSEDEC pour la formation et les contrôles. Le coût total du dispositif pour 2026–27 s'élève à CHF 97'440.–, calculé sur la base d'un tarif préférentiel de CHF 105.–/heure. Ces coûts sont entièrement financés par la taxe au sac, sans impact sur le budget propre de l'association. Les périodes touristiques seront exclues afin de garantir la représentativité des données. Chaque commune sera contrôlée à deux reprises entre 2026 et 2027. Ces contrôles visent à vérifier :
 - l'utilisation correcte des sacs taxés ;
 - la cohérence des tonnages déclarés ;
 - le bon fonctionnement du système de collecte.

Les contrôles seront organisés selon un rythme régulier et prévisible :

- au printemps, de mars à juin,
- et en automne, de septembre à novembre.

Cette alternance permet d'observer les pratiques dans différentes conditions et d'obtenir une vision représentative du terrain.

La mise en œuvre fera l'objet d'un suivi structuré :

- un rapport intermédiaire sera présenté en cours de période ;
- une évaluation complète est prévue en 2028.

Cette évaluation permettra au Comité de décider d'une reconduction, d'un ajustement ou d'une internalisation du dispositif.

En conclusion, la Convention 2026–29 offre un système clair, financé, contrôlable et harmonisé pour toutes les communes, garantissant transparence, équité et bonne gestion de la taxe au sac.

Joachim Rausis précise qu'il s'agit d'une information générale et que les détails seront communiqués ultérieurement.

5. Bilan et perspectives d'évolution des plateformes numériques de l'Antenne – informations

Grégory Carron mentionne que ces dernières années, l'Antenne Région Valais romand s'est affirmée comme un centre de compétences au service des communes. Elle travaille sans but lucratif, avec un financement solidaire entre les communes et en lien étroit avec le Canton. L'objectif demeure de proposer des outils utiles, fiables et mutualisés pour soutenir les communes dans leurs tâches quotidiennes.

1. Les plateformes développées

Afin de répondre à des besoins exprimés directement par les collectivités, l'Antenne a créé plusieurs outils numériques :

- **SmarTer**, qui permet de mesurer, analyser et suivre les projets publics et les stratégies communales.
- **nexAdmin**, la plateforme collaborative des autorités, avec documents, échanges.
- **Intercommunalités**, qui offre une visualisation claire des engagements intercommunaux et une meilleure compréhension des coûts. La commune de Sierre a été pilote. Une demande avait notamment été formulée pour intégrer les charges cantonales ; un tableau est désormais mis à disposition des communes.



- **RegBL**, un formulaire destiné à la mise à jour du registre des bâtiments et logements. L'outil permet aux propriétaires de répondre à douze questions via un QR code ; les données sont ensuite transférées automatiquement aux communes, qui valident les informations. Une API alimente directement le registre.

Ces outils ont été financés uniquement par les communes du Valais romand, sans subventions externes et sans commercialisation. Cela représente plusieurs centaines de milliers de francs d'investissement, ainsi que beaucoup d'heures internes pour le pilotage et les tests.

SmarTer, nexAdmin et Intercommunalités sont des outils qui continueront d'être enrichis et mutualisés, parce qu'ils répondent à des besoins durables : planification, gouvernance, coordination et accompagnement administratif.

La plateforme RegBL répond à un besoin ponctuel. Une fois les mises à jour réalisées, son usage diminue naturellement. Comme l'outil est pertinent pour d'autres cantons, une cession ciblée à un acteur du marché pourrait être envisagée. Cela permettrait de valoriser ce qui a été développé tout en évitant des charges internes inutiles à long terme.

Le Directeur relève que, concrètement, les communes disposent de peu de temps pour remplir certains outils. Par ailleurs, l'Antenne est sollicitée de l'extérieur pour mettre ces solutions à disposition d'autres collectivités.

Le Président précise que le Comité étudie actuellement le meilleur modèle de gouvernance pour encadrer une éventuelle ouverture contrôlée ou une commercialisation ciblée de certaines plateformes auprès d'autres collectivités publiques en Suisse. Cette démarche est menée au sein d'une commission ad hoc, avec l'appui de l'avocat mandaté. Une présentation consolidée, assortie de recommandations formelles, pourrait être soumise en juin 2026, permettant au Comité et aux communes de statuer sur la solution la plus appropriée.

6. Lancement officiel de nexIA, l'Assistant virtuel des communes du Valais romand

Grégory Carron présente nexIA, l'assistant virtuel conçu pour les communes du Valais romand. L'objectif est de mettre à disposition un outil capable de fournir rapidement des réponses aux questions juridiques et administratives.

L'assistant fonctionne dans un environnement fermé et sécurisé. Il utilise exclusivement des sources internes maîtrisées : contenus de nexAdmin, législations fédérale et cantonale, jurisprudence cantonale et documents publiés par l'Antenne. Ce dispositif garantit des réponses cohérentes et adaptées au cadre valaisan.

Depuis le 1er décembre 2025, l'outil est intégré dans nexAdmin. Comme tout système de cette envergure, certaines réponses peuvent encore comporter des imprécisions, qui seront progressivement corrigées. L'assistant signale par ailleurs qu'il est en phase d'apprentissage et que ses réponses doivent être vérifiées avant tout usage officiel.

Le Directeur procède à une démonstration de nexIA.

En réponse à une question de Sylviane Coquoz, Présidente de Massongex, le Directeur précise que l'outil est destiné aux exécutifs et aux administrations communales, et non aux législatifs.



Le Directeur remercie l'ensemble de l'équipe de l'Antenne pour son engagement, sa rigueur et sa mobilisation, qui ont permis de déployer l'outil dans les délais et dans d'excellentes conditions.

Le Président évoque ensuite le guide et le mémento relatifs à l'utilisation de l'IA dans les communes, puis cède la parole à Grégory Carron pour une présentation détaillée. Celui-ci indique que ces documents ont été élaborés initialement par le Canton de Fribourg et mis à disposition gratuitement.

L'Antenne accompagnera les communes dans l'adoption et l'utilisation de l'IA. Des formations seront proposées. Une session de deux heures permet en général de maîtriser les bases. Le Directeur rappelle que ces outils accomplissent certaines tâches avec efficacité, mais qu'ils ne remplaceront jamais l'humain et requièrent des demandes formulées avec précision.

Joachim Rausis remercie Grégory Carron et encourage les communes à formuler des propositions et à poursuivre leur engagement dans la logique de mutualisation, conformément à la mission de l'Antenne.

7. Budget 2025 – Décision

Grégory Carron présente le budget 2025 de l'Antenne. Celui-ci se décline comme suit :

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Revenus (CHF)	Charges (CHF)	Revenus (CHF)	Charges (CHF)	Revenus (CHF)	Charges (CHF)
Exploitation générale	2 362 146	- 2 422 350	2 282 700	- 2 373 370	2 429 185	- 2 602 900
Résultat d'exploitation	- 60 204		- 90 670		- 173 715	

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Produits	2 362 146	2 282 700	2 429 184
Contribution des communes	847 821	845 700	814 758
Contribution et mandats du Canton	948 000	976 000	1 026 115
Autres mandats pour collectivités publiques	524 325	427 000	451 677
Contributions de tiers sur projets	42 000	34 000	55 480
Autres produits	---	---	79 476
Produits financiers	---	---	1 678



	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Charges d'exploitation et d'administration	- 2 051 800	- 2 045 220	- 2 126 471
Salaires bruts	- 1 385 000	- 1 480 000	- 1 478 076
Charges sociales «employeur»	- 325 000	- 316 720	- 327 466
Indemnité et frais Comité	- 33 000	- 33 000	- 27 935
Frais formation et autres frais de personnel	- 51 000	- 30 000	- 67 990
Frais de déplacement et de représentation	- 35 000	- 25 000	- 35 785
Loyer, charges immeuble et entretien	- 75 000	- 71 000	- 70 205
Assurances commerciales	- 4 300	- 3 500	- 3 577
Téléphonie, frais de port, papeterie et impressions	- 8 000	- 14 500	- 12 579
Maintenance et frais informatique	- 55 000	- 30 000	- 43 637
Frais de communication institutionnelle	- 40 000	- 30 000	- 39 099
Abonnements, annonces et cotisations	- 10 000	- 5 000	- 13 310
Honoraires de fiduciaire	- 7 000	- 6 500	- 6 810
Honoraires juridiques	- 23 500	---	---

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Charges des projets	- 342 400	- 305 000	- 451 631
Prestations selon plan d'actions	- 20 000	- 20 000	- 47 840
Intelligence territoriale	- 45 000	- 60 000	- 86 416
Cyberadministration	- 25 000	- 18 000	- 18 000
Vivre et travailler en Valais	- 32 000	- 32 000	- 5 083
Interface numérique SmarTer (aide à la décision)	- 190 400	- 130 000	- 252 287
Veille stratégique (médiatique et légale)	- 5 000	- 5 000	- 6 152
nexAdmin et nexIA	- 15 000	- 30 000	- 25 888
Déchets urbains	- 5 000	- 5 000	- 9 959
Charges extraordinaires	- 5 000	- 5 000	---

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Charges d'amortissements et charges financières	- 28 150	- 23 150	- 24 798
Amortissements	- 28 000	- 23 000	- 47 840
Charges financières	- 150	- 150	- 86 416

Revenus : CHF 2'362'146.-
Charges : CHF 2'422'350.-
Capital propre au 31.12.2025 : CHF 2'215'000.-

Décision : L'assemblée générale approuve à l'unanimité des membres présents le budget 2026 de l'Association Région Valais romand tel que présenté. Le montant de la cotisation pour 2026 reste fixé à CHF 3.-/habitant.



8. Exposé de Thomas Egger, Directeur du SAB « La Politique régionale est-elle en danger ? »

Le Président cède la parole à Thomas Egger, Directeur du SAB.

Thomas Egger présente l'impact potentiel des décisions des Chambres fédérales sur la politique régionale. Il précise que sa présentation ne doit pas être diffusée.

La présentation est jointe en annexe 1.

9. Divers

Le Président cède la parole à l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, Joachim Rausis adresse ses remerciements à l'ensemble des membres du Comité et des collaborateurs de l'Antenne pour leur engagement durant l'année écoulée. Il clôt l'assemblée à 12h30.


Maë Derivaz
Assistant de direction